

AMNESTY INTERNATIONAL DECLARATION PUBLIQUE

Date: 2 septembre 2022 numéro d'index: EUR 46/5988/2022

RUSSIE. LES AUTORITES DEPLOIENT DE NOUVELLES LOIS PENALES AFIN D'ETOUFFER LES CRITIQUES SUR LA GUERRE MENEE PAR LA RUSSIE EN UKRAINE

RESUME

Tandis que la Russie continue sa guerre d'agression contre l'Ukraine, elle mène également un combat « sur son territoire » contre celles et ceux qui critiquent la guerre et les crimes de guerre commis par les forces russes.

Des dizaines de personnes en Russie encourent jusqu'à 10 ans de prison, voire plus, pour avoir partagé ce que les autorités qualifient de « fausses informations sur les forces armées » - une nouvelle infraction introduite dans le droit afin de sévir contre celles et ceux qui s'expriment contre la guerre. Les personnes visées par ces poursuites incluent des étudiant·e·s, des avocat·e·s, des artistes et des personnalités politiques. Les voix qui se sont élevées contre la guerre et contre les abus perpétrés par les forces russes ne doivent pas être étouffées. La liberté d'accéder à l'information et de la partager, et d'exprimer des opinions et des idées, notamment une opposition, est un élément crucial dans l'établissement d'un mouvement anti-guerre efficace en Russie. En éliminant les voix critiques, les autorités russes essaient de renforcer et de pérenniser le soutien du public en faveur de leur guerre d'agression en Ukraine.

Amnesty International a rassemblé les expériences de 10 personnes se trouvant actuellement en détention en raison de leur opposition publique à la guerre. Le nombre réel de personnes visées par des poursuites en vertu de divers articles du Code pénal parce qu'elles ont dénoncé cette guerre dépasserait les 200¹. Nous demandons aux autorités russes de les relâcher immédiatement et sans condition, et d'abroger les nouvelles lois et tous les autres textes incompatibles avec le droit à la liberté d'expression.

Nous demandons une nouvelle fois à la communauté internationale d'utiliser tous les moyens offerts par les mécanismes internationaux et régionaux afin de garantir une enquête digne de ce nom sur les crimes de guerre imputés aux forces russes en Ukraine, et d'amener les responsables présumées à rendre des comptes. Un élément crucial de l'effort international visant à mettre fin à cette longue liste de violations est de soutenir les voix des personnes qui s'opposent activement en Russie à l'agression dont l'Ukraine est la cible.

CRIMES DE GUERRE PASSES ET ACTUELS ATTRIBUES AUX FORCES RUSSES EN UKRAINE

Depuis l'invasion à grande échelle de l'Ukraine le 24 février, Amnesty International a mis en évidence des violations graves du droit international humanitaire par les forces russes - notamment des crimes de guerre manifestes - dans au moins 20 villes à travers l'Ukraine. Nous avons recueilli des éléments attestant que des soldats russes ont procédé à des exécutions extrajudiciaires dans la région de Kiev², ont tué des civil·e·s lors d'attaques menées sans discrimination à Kharkov³, et ont délibérément pris pour cible un théâtre à Marioupol où des centaines de civil·e·s s'étaient réfugiés.

D'autres crimes de guerre présumés doivent donner lieu à une enquête internationale immédiate, notamment l'explosion du 29 juillet dans le village d'Olenivka, qui a tué plus de 50 prisonniers de guerre ukrainiens détenus par les forces de la soi-disant « République populaire de Donetsk », dans l'est de l'Ukraine. Les autorités russes ont cependant refusé jusqu'à présent de permettre à des enquêteurs internationaux de se rendre sur place afin d'effectuer une enquête approfondie.

La Russie fait généralement la sourde oreille face aux signalements d'atteintes au droit international humanitaire attribuées à ses forces, et a cherché à détourner l'attention en usant de désinformation et de propagande. Elle mène une campagne très

Déclaration publique - Amnesty International

¹ Важные истории, "«Чтобы страх поселился в каждом доме». Итоги полугода уголовного преследования противников войны", 22 août 2022, istories.media/reportages/2022/08/22/antiwar-prosecution

² Amnesty International, *Ukraine: "He's not coming back"*. *War crimes in Northwest areas of Kyiv Oblast*, 6 mai 2022, amnesty.org/fr/documents/eur50/5561/2022/en

³ Amnesty International, "Anyone can die at any time": Indiscriminate attacks by Russian forces in Kharkiv, Ukraine, 13 juin 2022, amnesty.org/en/latest/research/2022/06/anyone-can-die-at-any-time-kharkiv

élaborée visant à empêcher la société russe de prendre connaissance de ces allégations ou d'en parler. Les poursuites engagées contre les personnes partageant des informations critiques sont la pierre angulaire de cette campagne.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES ET ADOPTION DE LA LOI SUR LA « DIFFUSION DE FAUSSES INFORMATIONS SUR L'UTILISATION DES FORCES ARMEES RUSSES »

L'invasion de l'Ukraine par les autorités russes a suscité des critiques généralisées en Russie. Des dizaines de milliers de Russes ont manifesté pacifiquement dans les rues et condamné cette agression sur les réseaux sociaux. Les autorités ont répondu en menant des actions répressives contre les manifestant·e·s et les opposant·e·s, arrêtant selon certaines sources plus de 16 000 personnes pour avoir enfreint la réglementation indûment restrictive du pays concernant les rassemblements publics⁴. Les autorités ont également sévi contre les rares médias indépendants subsistant dans le pays⁵ en forçant un grand nombre d'entre eux à cesser leurs activités, à quitter le pays, à limiter leur couverture de la guerre et à y substituer la version officielle russe. De nouvelles organisations non gouvernementales (ONG) en faveur des droits humains ont depuis lors été qualifiées d'« agents de l'étranger » ou d'« indésirables », ont fait l'objet de fermetures arbitraires ou vu leur site Internet bloqué, et ont été soumises à d'autres manœuvres de harcèlement.

Des nouveautés législatives ont rapidement suivi cette répression. Quelques jours à peine après l'invasion, dans une tentative manifeste d'expédier le processus, des députés de la Douma d'État ont tiré de l'oubli un projet de loi sans rapport avec la question⁶, qui avait été mis au rebut en première lecture près de quatre ans auparavant, et ont complètement remanié son contenu à grand renfort de nouveaux amendements. Le projet de loi ainsi modifié a introduit l'Article 207.3 (« diffusion publique délibérée de fausses informations sur l'utilisation des forces armées russes »), ainsi que deux autres articles dans le Code pénal⁷, qui érigent tous en infraction diverses formes d'expression d'opinions critiques à l'égard des autorités russes, de leurs agissements et de leurs politiques.

Les changements ont été introduits le 2 mars⁸, le projet de loi a été adopté par les deux chambres du Parlement russe, a été promulgué par le président Vladimir Poutine et est entré en vigueur le 4 mars. Ce processus express a empêché que des débats publics aient lieu sur les amendements, et a montré que les autorités ne tolèreraient pas la critique au sujet de la guerre en Ukraine

Trois semaines plus tard, le 25 mars, les législateurs ont encore modifié l'article 207.3 afin d'ériger en infraction la « diffusion délibérée de fausses informations », non seulement au sujet des forces armées russes mais également d'organes étatiques russes. Cette modification a également été adoptée avec la même rapidité.

Au moment de la rédaction du présent document, plus de 80 affaires pénales relevaient d'une de ces nouvelles infractions, le « crime » spécifique de « diffusion délibérée de fausses informations » en relation avec l'agression russe en Ukraine⁹.

CONTENU DES NOUVEAUX CHANGEMENTS LEGISLATIFS

L'article 207.3 du Code pénal érige en infraction la « diffusion délibérée de fausses informations apparaissant comme des messages véridiques contenant des données sur l'utilisation des forces armées de la Fédération de Russie afin de protéger les intérêts de la Fédération de Russie et de ses citoyen·ne·s, et de maintenir la paix et la sécurité internationales, ainsi que des données sur l'exécution par des organes de la Fédération de Russie de leur autorité au-delà des frontières russes dans ce même but. » Selon les circonstances, la sanction maximale en vertu de cette loi peut atteindre 15 ans d'emprisonnement. Le paragraphe 2 de l'article, qui est invoqué dans la plupart des cas signalés, prévoit des peines de cinq à 10 ans de prison ou une amende comprise entre 3 et 5 millions de roubles (55 000 à 92 000 dollars américains¹0).



⁴ Selon OVD-info, une ONG russe de défense des droits humains qui recense les arrestations à caractère politique.

⁵ Amnesty International, Fédération de Russie. Mettre un terme à la censure des voix s'élevant contre la guerre, 14 mars 2022, amnesty.org/fr/documents/eur46/5345/2022/fr; Russian Federation: Authorities impose censorship on media and crush peaceful anti-war protests following invasion of Ukraine, 28 février 2022, https://www.amnesty.org/fr/documents/eur46/5272/2022/en/

⁶ Le projet de loi n° 464757-7 avait à l'origine pour objectif de criminaliser la mise en oeuvre des sanctions internationales imposées à la Russie ou le soutien à ces mesures.

⁷ Les articles 280.3 (« actions publiques visant à discréditer les forces armées russes ») et 284.2 (« appels à l'introduction de mesures restrictives contre la Russie, ses citoyen·ne·s ou entités juridiques »).

⁸Douma d'État de la Fédération de Russie, "Внесены поправки об уголовной ответственности за распространение фейков о действиях ВС РФ", 2 mars 2022, duma.gov.ru/news/53589

⁹ Voir, par exemple, OVD-Info, "Summary of anti-war repressions. Five months of war", 2 août 2022, data.ovdinfo.org/summary-anti-war-repressions-five-months-war

¹⁰ Taux de change du 1er juillet 2022 lié à l'indice MOEX.

Selon les affaires en instance dont Amnesty International a connaissance, les autorités chargées des enquêtes et des poursuites ne vérifient pas si les informations publiées sont fausses ou « délibérément fausses ». Au lieu de cela, dans la plupart des cas examinés, les enquêteurs affirment simplement que les publications en question contredisent les déclarations de représentants de l'État russe, tels que le ministre des Affaires étrangères ou le porte-parole du ministère de la Défense. Ces déclarations, qui se contredisent parfois les unes les autres et reposent sur de fausses informations et de la propagande¹¹, sont considérées de fait comme « la vérité », et ne donnent donc lieu à aucune vérification. Des faits connus et vérifiés sont par conséquent qualifiés de « fausses informations » au seul motif qu'ils sont contraires à la version officielle du gouvernement russe, et faire référence à ces faits établis devient une grave infraction.

NORMES INTERNATIONALES

La Russie est partie à divers instruments internationaux relatifs aux droits humains, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), la Convention des droits de l'homme et des libertés fondamentales de la Communauté d'États indépendants (CEI), et l'Acte final d'Helsinki. Bien que la Russie se soit retirée du Conseil de l'Europe, la Convention européenne des droits de l'homme reste également en vigueur jusqu'au 16 septembre 2022. En vertu de ces instruments internationaux, ainsi que de la Constitution russe et du droit international coutumier, les autorités russes sont tenues de respecter les droits humains, notamment le droit à la liberté d'expression.

L'interdiction frappant le partage d'informations sur les activités des forces armées russes interfère avec le droit à la liberté d'expression, notamment la liberté de chercher, recevoir et communiquer des informations, qui est garantie par le PIDCP¹², la CEDH¹³, la Convention de la CEI¹⁴ et la Constitution russe¹⁵. Si les autorités russes ont la possibilité de limiter ces droits, la moindre restriction doit être nécessaire et proportionnée, et avoir pour but de protéger l'existence de la nation russe ou son intégrité territoriale ou indépendance politique contre un recours à la force ou la menace d'un recours à la force¹⁶. La criminalisation généralisée des critiques à l'égard des forces armées ne satisfait pas ce critère.

Le fait d'invoquer ces textes afin d'étouffer les critiques suscitées par l'agression russe, en particulier en qualifiant toutes les informations contraires à la position officielle du gouvernement russe de « fausses informations sur les forces armées », porte atteinte au droit à la liberté d'expression. Comme le reconnaît le Comité des droits de l'homme des Nations unies, « la liberté d'expression est une condition nécessaire pour la réalisation des principes de transparence et d'obligation de responsabilité qui sont eux-mêmes essentiels à la promotion et la protection des droits de l'homme »¹⁷. Les poursuites visant des personnes ayant rendu compte de violations des lois et coutumes de la guerre par les forces armées russes semblent contribuer à l'impunité pour les crimes de guerre et à la dissimulation manifeste par la Russie de graves violations des Conventions de Genève. Ces pratiques sont contraires aux obligations faites à la Russie, en vertu du droit international humanitaire - en particulier l'Article 1 commun des Conventions de Genève -, de garantir le respect des Conventions de Genève, notamment en luttant contre les crimes de guerre et en sanctionnant les responsables.

CAS INDIVIDUELS

Au moment de la rédaction du présent document, des poursuites pénales avaient été ouvertes dans plus de 80 affaires au titre de l'Article 207.3. Si Amnesty International n'a pas été en mesure d'examiner chacun de ces cas, il n'a été indiqué dans aucun d'entre eux que les autorités ne faisaient que réagir à une infraction reconnue par le droit international. Figurent ci-après quelques exemples de personnes persécutées en Russie pour avoir exprimé de manière pacifique des critiques ou leur opposition face aux violations commises par l'armée du pays en Ukraine¹⁸.

POLITICIENS D'OPPOSITION : ALEXEÏ GORINOV ET ILIA IACHINE

Alexeï Gorinov et Ilia Iachine sont membres du mouvement russe d'opposition Solidarité et conseillers municipaux de l'arrondissement de Krasnosselsky à Moscou. Alexeï Gorinov, avocat de profession, est actif sur la scène politique depuis la fin des années 1980, lorsqu'il a soutenu les changements démocratiques au sein de l'ancienne Union soviétique. Ilia Iachine est un

¹⁸ Voir aussi: Amnesty International, Russia: Schoolteacher faces 10 years in prison for telling students about a strike on a Ukrainian hospital, 26 avril 2022, amnesty.org/fr/documents/eur46/5512/2022/en



¹¹Voir par exemple: Reuters, *Russia shifts stance on hospital bombing that sparked world outrage,* 10 mars 2022, reuters.com/world/europe/russia-says-claim-that-it-bombed-childrens-hospital-are-fake-news-2022-03-10

¹² PIDCP, Article 19(2).

¹³ CEDH, Article 10.

¹⁴ Convention de la CEI, Article 11.

¹⁵ Constitution de la Fédération de Russie, Article 29.

¹⁶ Principes de Syracuse concernant les dispositions du Pacte international relatif aux droits civils et politiques qui autorisent des restrictions ou des dérogations ; paragraphe 25.

¹⁷ Comité des droits de l'homme des Nations unies, Observation générale n° 34, para 4.

militant d'opposition reconnu, qui a été à la tête d'actions de protestation, a organisé des campagnes électorales et anime une chaîne YouTube très suivie.

Alexeï Gorinov a été arrêté le 26 avril pour des propos qu'il avait tenus lors d'un conseil municipal le 15 mars. Selon les enquêteurs, il a « délibérément diffusé de fausses informations » en qualifiant le conflit d'agression et de guerre, et en affirmant que des enfants mouraient chaque jour. Les enquêteurs ont par ailleurs affirmé, sans apporter la moindre preuve, qu'Alexeï Gorinov avait conspiré avec Elena Kotionotchkina, une autre élue municipale, afin de propager ces « fausses informations » 19. Le 8 juillet, un tribunal d'arrondissement de Moscou a condamné Alexeï Gorinov à sept ans d'emprisonnement, premier cas de condamnation en vertu de l'article 207.3 récemment introduit 20. Elena Kotionotchkina est parvenue à quitter la Russie.

Ilia Iachine a été arrêté la nuit du 27 juin alors qu'il marchait avec un ami. Il a été accusé de « désobéissance à l'ordre d'un agent de police », bien que son ami et lui aient nié avoir reçu un ordre de la police. Ilia Iachine a été placé en détention administrative pendant 15 jours. Dans la soirée du 12 juillet, quelques heures avant qu'il ne doive être remis en liberté, il a appris qu'il faisait l'objet d'une enquête au titre de l'Article 207.3(2)²¹. Les poursuites le visant sont semble-t-il en relation avec une vidéo publiée sur YouTube dans laquelle Ilia Iachine a évoqué les homicides de civil·e·s commis par l'armée russe à Boutcha, en Ukraine, et contesté la désinformation répandue par le Kremlin autour de ces crimes²². Ilia Iachine a été placé en détention provisoire le 13 juillet.

ANCIENNE EMPLOYEE DE LA TELEVISION D'ÉTAT : MARINA OVSIANNIKOVA

Marina Ovsiannikova est une ancienne journaliste de la chaîne publique *Pervy Kanal* (Première chaîne) qui a retenu l'attention des médias internationaux lorsqu'elle a interrompu un programme d'information en direct et affiché une pancarte au message anti-guerre dans le studio le 14 mars²³. Elle a alors été condamnée à payer une amende pour « organisation d'un événement public non autorisé », a quitté son emploi à la télévision et est partie en Allemagne.

En juillet, Marina Ovsiannikova est revenue en Russie. Le 15 juillet, elle a mené seule une action de protestation près du Kremlin en brandissant une pancarte traitant Vladimir Poutine de meurtrier et en affirmant que 352 enfants ont été tués en Ukraine. Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme²⁴ a fait état de chiffres similaires. Cette action de protestation n'a duré que quatre minutes mais a bénéficié d'une large couverture dans les médias indépendants. Marina Ovsiannikova a également diffusé une photo et une brève vidéo de son action sur sa chaîne Telegram.

Le 10 août, le Comité d'enquête de la Fédération de Russie (un organe étatique chargé d'enquêter sur les crimes graves) a perquisitionné le domicile de Marina Ovsiannikova, et l'a arrêtée et soumise à un interrogatoire. Elle a été inculpée en vertu de l'Article 207.3(2) pour son action de protestation du 15 juillet et pour avoir partagé la photo et la vidéo. Elle avait, d'après les autorités, propagé « délibérément des fausses informations » selon lesquelles les forces armées russes tuent des civil·e·s, notamment des enfants. Le lendemain, à l'issue d'une audience en huis-clos, elle a été placée en résidence surveillée, où elle se trouvait toujours au moment de la rédaction de cette déclaration.

« UNE PERSONNE ORDINAIRE » : VIKTORIA PETROVA

Viktoria Petrova travaillait comme cadre à Saint-Pétersbourg. Elle a un compte sur Vkontakte, un réseau social russe, sur lequel elle a discuté des événements en cours avec plusieurs dizaines d'ami·e·s. Son avocate l'a décrite comme « une personne ordinaire [...] comme nous »²⁵. Après l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février, elle a régulièrement sélectionné des vidéos provenant de sources diverses et les a partagées sur sa page VK en demandant aux personnes qui les visionnaient de ne pas faire confiance aux médias officiels et de protester contre la guerre. Viktoria Petrova a elle-même été arrêtée deux fois pour avoir manifesté de manière pacifique dans la rue et a passé 10 jours en détention administrative en mars.

²⁵ The Village: "«Обычный человек»: История Вики Петровой, которая написала пост во «ВКонтакте» — и на нее возбудили дело о фейках", 9 juin 2022, the-village.ru/people/stories/common-people



¹⁹ Acte d'accusation, consulté par Amnesty International.

²⁰ Amnesty International, Russie. Un élu municipal condamné à sept ans d'emprisonnement pour s'être opposé à la guerre en Ukraine, 8 juillet 2022, amnesty.org/fr/latest/news/2022/07/russia-municipal-councillor-sentenced-to-seven-years-in-jail-for-opposing-the-ukraine-war

²¹ Amnesty International, *Russie. Les autorités doivent abandonner les poursuites contre Ilia lachine, dernière victime de la répression des personnes critiquant la guerre*, 13 juillet 2022, amnesty.org/fr/latest/news/2022/07/russia-authorities-must-drop-case-against-ilya-yashin-latest-victim-of-clampdown-on-warcritics

²²llia lachine, ПРЯМОЙ ЭФИР. Путину готовят трибунал. Ад встречает Жириновского. Хинштейн строчит доносы, 7 avril 2022 https://youtu.be/d15dn5LYxLs, minute 44:38.

²³Amnesty International, *Russie. Protester en direct à la télévision n'est pas un crime, mais un acte de grand courage*, 15 mars 2022, amnesty.org/fr/latest/news/2022/03/russia-protesting-live-on-tv-is-an-act-of-great-courage-not-a-crime

²⁴Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, "Ukraine: civilian casualty update 12 July 2022", ohchr.org/en/news/2022/07/ukraine-civilian-casualty-update-12-july-2022

Tôt le matin du 6 mai, la police a arrêté Viktoria Petrova à son domicile et l'a accusée d'avoir enfreint l'article 207.3(2). Son domicile a été perquisitionné, et les enquêteurs ont saisi des gadgets électroniques et des pancartes au message anti-guerre. Elle a été placée en détention provisoire, et s'y trouvait toujours au moment de la rédaction du présent document.

Viktoria Petrova est accusée d'avoir fait plusieurs publications sur VK dans lesquelles elle a étrillé la décision des autorités russes d'envahir l'Ukraine, les personnes qui soutiennent la guerre et les crimes de guerre commis par l'armée russe. Elle a aussi partagé des vidéos de discours du président ukrainien Volodymyr Zelensky et de journalistes et militant·e·s russes condamnant la guerre, des séquences filmées des dégâts qu'auraient causé des frappes russes, et s'est également filmée. Viktoria Petrova a demandé aux personnes visionnant ces enregistrements de protester, de se joindre à des rassemblements contre la guerre, de faire parvenir une aide humanitaire aux Ukrainien·ne·s et de partager avec leurs proches des informations portant sur la guerre provenant d'autres sources.

UNE JOURNALISTE: MARIA PONOMARENKO

La journaliste Maria Ponomarenko travaille pour le média en ligne *RusNews*, basé à Barnaoul, dans la région de l'Altaï, en Russie. Elle a été arrêtée le 24 avril à Saint-Pétersbourg, inculpée en vertu de l'Article 207.3(2) et placée en détention provisoire. Elle a plus tard été transférée à Barnaoul et a été enfermée pendant plusieurs semaines dans une clinique psychiatrique pour un examen de santé mentale. Selon sa lettre rendue publique par des sympathisant·e·s, on lui a injecté de force une substance inconnue tandis qu'elle se trouvait à la clinique²⁶. Selon les informations dont dispose Amnesty International, les poursuites la visant sont en relation avec une publication (supprimée depuis lors) du 17 mars portant sur le bombardement du centre d'art dramatique régional de Donetsk à Marioupol par les forces russes la nuit précédente. Elle contenait une vidéo du théâtre réalisée avant l'attaque et un bref commentaire déplorant les morts civiles. Après avoir effectué des recherches, Amnesty International a conclu que l'attaque avait été perpétrée par les forces russes et les éléments recueillis par l'organisation montrent qu'il s'agit d'un crime de guerre²⁷.

UN MILITANT ETUDIANT: DIMITRI IVANOV

Dimitri Ivanov, étudiant en informatique et dirigeant du Groupe d'initiative de l'université d'État de Moscou (IG MGU), organisation qui défend les droits des étudiant·e·s, a été arrêté le 28 avril sur le campus de l'université. Il a été accusé d'avoir partagé une publication sur la chaîne Telegram d'IG MGU dans le but d'appeler à des manifestations pacifiques, ce qui est en soi considéré par les autorités russes comme une infraction à la réglementation restrictive de la Russie au sujet des assemblées publiques²8. Un juge a ordonné son placement en détention administrative pour 10 jours. Le 8 mai, alors que Dimitri Ivanov quittait le centre de détention, il a immédiatement été arrêté de nouveau et accusé d'avoir incité à manifester, et sa « détention administrative » a été prolongée de 25 jours. Dimitri Ivanov devait être remis en liberté le 2 juin, mais a au lieu de cela été arrêté une troisième fois.

Cette fois, les accusations étaient plus graves : l'étudiant a été inculpé en vertu de l'Article 207.3(2). Selon les éléments de son dossier qu'Amnesty International a examinés, les autorités affirment que Dimitri Ivanov a « diffusé délibérément de fausses informations au sujet des forces armées russes », en partageant les publications de militant·e·s et de journalistes russes condamnant les crimes de guerre, en reprenant plusieurs déclarations du président ukrainien Volodymyr Zelensky, en qualifiant le conflit de guerre malgré l'appellation officielle d'« opération militaire spéciale », et en affirmant que l'armée russe détruisait des villes pacifiques en Ukraine. Au moment de la rédaction du présent document, le jeune militant se trouvait toujours en détention provisoire et son procès devait s'ouvrir le 21 septembre. Du fait de ces arrestations et placements en détention, il a par ailleurs été empêché de passer ses derniers examens et de décrocher son diplôme.

UN PRETRE: IOANN KOURMOÏAROV

Ioann Kourmoïarov, un prêtre et moine de l'église orthodoxe russe résidant à Saint-Pétersbourg, a rendu publics sur sa chaîne YouTube et sa page VK ses commentaires sur des questions spirituelles, ainsi que sur l'actualité. Depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie, il a dénoncé ce qu'il considère comme une agression et a exhorté les chrétiens à les condamner. Le 1^{er} avril 2022, il a été déchu de sa prêtrise. Le 7 juin, Ioann Kourmoïarov a été arrêté, inculpé de « diffusion délibérée de fausses informations » en vertu de l'Article 207.3, et placé en détention provisoire.

UNE ARTISTE: ALEXANDRA SKOTCHILENKO

²⁸ Voir aussi : Amnesty International, *No place for protest*, 12 août 2021, amnesty.org/fr/documents/eur46/4328/2021/en



²⁶RusNews, "Мария Пономаренко о психиатрической клинике: «Насильно кололи неизвестной субстанцией... Вернулась в СИЗО как в санаторий»", 13 juillet 2022, t.me/smirusnews/12825

²⁷ Amnesty International, *Children*": The attack on the Donetsk Regional Academic Drama Theatre in Mariupol, Ukraine, 30 juin 2022, amnesty.org/fr/documents/eur50/5713/2022/en

Alexandra Skotchilenko, une artiste de Saint-Pétersbourg, a remplacé des étiquettes de prix dans un supermarché local par des petits messages contenant des informations sur la guerre en Ukraine, notamment sur le bombardement d'une école d'art à Marioupol²⁹ le 31 mars. Le 11 avril, des agents du Comité d'enquête de la Fédération de Russie l'ont arrêtée et l'ont inculpée de « diffusion délibérée de fausses informations » en vertu de l'Article 207.3(2). Elle a été placée en détention provisoire en dépit de problèmes de santé (elle est atteinte de la maladie cœliaque), qui nécessitent un régime sans gluten qu'on ne lui permet pas de suivre en détention. En juin, elle a été transférée pour une durée 20 jours dans une clinique psychiatrique à Saint-Pétersbourg pour un examen de santé mentale³⁰.

UN POLITICIEN ET JOURNALISTE: VLADIMIR KARA-MOURZA

Vladimir Kara-Mourza est un militant politique et journaliste de renom connu pour son action en faveur de la « Liste Magnitsky » (des sanctions financières et interdictions de voyager ciblées contre des personnes soupçonnées d'atteintes aux droits humains en Russie). Ces dernières années, il a survécu à deux tentatives d'empoisonnement, sur lesquelles les autorités se sont abstenues d'enquêter.

Le 22 avril, Vladimir Kara-Mourza a fait l'objet d'une arrestation arbitraire près de chez lui à Moscou, pour avoir prétendument désobéi à la police, et a été placé en détention administrative pour 15 jours. Alors qu'il finissait de purger cette peine, il a été inculpé au titre de l'Article 207.3(2). L'infraction présumée était en relation avec son discours devant la Chambre des représentants de l'Arizona (aux États-Unis) le 15 mars³¹, durant lequel il a fustigé le recours aux « bombes à sous-munitions contre des zones résidentielles, le bombardement de maternités, d'hôpitaux et d'écoles » par l'armée russe en Ukraine, les qualifiant de crimes de guerre. Vladimir Kara-Mourza se trouve en détention provisoire.

Le 2 août, le Comité d'enquête de la Fédération de Russie a ajouté un nouveau chef d'accusation au dossier de Vladimir Kara-Mourza. Il a été accusé d'avoir organisé une table ronde sur les personnes détenues pour des raisons politiques en Russie, qui aurait été financée par une « organisation indésirable » (toute association avec une organisation de ce type constitue un crime en Russie en vertu de l'Article 284.1(1) du Code pénal, et est passible d'une peine pouvant aller jusqu'à quatre ans d'emprisonnement). Amnesty International a précédemment critiqué la loi russe relative aux « organisations indésirables » car elle porte atteinte aux droits à la liberté d'association et d'expression. L'organisation a aussi souligné le caractère arbitraire de sa mise en œuvre³².

UN AVOCAT: DIMITRI TALANTOV

Dimitri Talantov est un avocat connu à Ijevsk, en République Oudmourte, et le président du barreau de cette république. Un de ses clients est Ivan Safronov, un ancien journaliste privé de liberté depuis 2020 sur la base d'accusations de haute trahison. Amnesty International estime que son cas a été entaché par des pressions et actes de coercition injustifiés contre ses avocats, et pense qu'il est probable que son arrestation ait été motivée par des considérations politiques³³.

Dimitri Talantov est poursuivi pour une publication sur Facebook dans laquelle il a critiqué l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Il a été arrêté le 28 juin à Ijevsk et transporté à Moscou le jour même. Le 29 juin, un tribunal a ordonné le placement de Dimitri Talantov en détention provisoire³⁴. Au centre de détention provisoire, l'avocat de 61 ans ne disposait semble-t-il pas de lit et a dû passer plusieurs nuits assis sur un banc³⁵.

CONCLUSION

Amnesty International conclut que toutes les personnes citées ci-dessus - Alexeï Gorinov, Ilia Iachine, Marina Ovsiannikova, Viktoria Petrova, Maria Ponomarenko, Dimitri Ivanov, Ioann Kourmoïarov, Alexandra Skotchilenko, Vladimir Kara-Mourza et Dimitri Talantov – sont des prisonnières et prisonnières d'opinion, poursuivis uniquement pour avoir exercé de manière pourtant



²⁹ Washington Post, *Russian troops 'everywhere' in Mariupol as art school sheltering 400 is bombed*, 20 mars 2022, washingtonpost.com/world/2022/03/20/mariupol-art-school-civilians-russia

³⁰Amnesty International, *Russie : Action complémentaire : La détention d'une artiste a été prolongée : Alexandra Skotchilenko*, 9 juin 2022, amnesty.org/fr/documents/eur46/5692/2022/fr

³¹Parti républicain, Parlement de l'Arizona, "Russian Opposition Leader Vladimir Kara-Murza Addresses the Arizona House of Representatives", 16 mars 2022, youtu.be/9GY1srohskk, minute 8:56

³²Voir par exemple, Amnesty International, *Russia: Opposition activist sentenced to four years in prison under repressive 'undesirable organization' law*, 15 juillet 2022, amnesty.org/en/latest/news/2022/07/russia-opposition-activist-sentenced-to-four-years-in-prison-under-repressive-undesirable-organization-

³³ Amnesty International, *Russian Federation: in the Absence of a Fair Trial Release Ivan Safronov Immediately,* 8 avril 2022, amnesty.org/en/documents/eur46/5466/2022/en

³⁴ Voir aussi: Amnesty International, *Russia: Release prisoner of conscience Dmitry Talantov*, 4 juillet 2022, amnesty.org/fr/documents/eur46/5801/2022/en ³⁵ Berman Daniil, billet Facebook, 13 juillet 2022,

pacifique leur droit à la liberté d'expression. Ils doivent être libérés immédiatement et sans condition et toutes les charges retenues contre eux doivent être abandonnées.

Amnesty International appelle en outre les autorités russes à :

- 1. Abroger l'Article 207.3 du Code pénal, au motif qu'il est incompatible avec les obligations faites à la Russie en vertu du droit international relatif aux droits humains.
- 2. Abroger les autres lois de ce type qui restreignent indûment l'exercice du droit à la liberté d'expression en définissant des infractions telles que la « diffusion de fausses informations », l'« intention de discréditer les organes de l'État », les « appels en faveur de l'imposition de sanctions », l'« offense au sentiment religieux », la « participation aux activités d'une organisation indésirable », etc.
- 3. Cesser immédiatement, en attendant que des changements soient apportés à la loi, de poursuivre des personnes ayant pacifiquement exercé leurs droits à la liberté d'expression, ce qui ne constitue pas une infraction reconnaissable au regard des normes juridiques internationales.
- 4. Libérer immédiatement et sans condition toutes les personnes arrêtées pour avoir exercé de manière pacifique leur droit à la liberté d'expression, et garantir qu'elles bénéficient de réparations pleines et justes.
- 5. Mettre fin au recours à la psychiatrie punitive, et aux traitements psychiatriques non volontaires susceptibles de s'apparenter à des actes de torture et d'autres formes de mauvais traitements, et amener à rendre des comptes toutes les personnes soupçonnées de responsabilité pénale dans ces pratiques.
- 6. Garantir le droit de tous et de toutes d'exprimer librement leur opinion et de partager des informations, notamment sur la guerre en Ukraine.

